



Sommaire :

Editorial

Le mot du président

CR AG 2013

Etude de dangerosité (suite)

Observations de poissons migrateurs

Annonces

La recette de tante Yvonne

Rillettes de poisson

Editorial

Le mot du président

J'ai quelques excuses à vous présenter pour ce retard apporté à l'envoi de notre Echo des estuaires qui aurait dû vous parvenir peu après notre AG afin que ceux qui n'avaient pas pu être présents soient rapidement informés de son déroulement.

Comme vous pourrez le lire dans le compte rendu fait par notre secrétaire Patrick Bellouard, l'essentiel de notre AG a porté sur l'étude de dangerosité due aux carrelets sur nos côtes. Mr Anthony Velot, responsable de la politique de la mer au sein de la DDTM et initiateur de cette étude a accepté de venir nous la présenter et de nous donner les conclusions de son service. Il manquait malheureusement les résultats des secteurs de la baie d'Yves et de l'estuaire de la Charente. C'est l'attente de ces résultats, afin de vous présenter l'étude complète, qui a provoqué ce retard. C'était donc pour la bonne cause.

Je tiens à souligner l'excellent état d'esprit qui a prévalu dans les multiples réunions avec la DDTM au sujet de cette étude. La pérennité de nos carrelets a été constamment le fil rouge de nos échanges et si quelques décisions difficiles ont été prises notamment dans le secteur d'Angoulins, ce fut pour préserver l'intérêt à long terme des propriétaires de carrelet.

Xynthia est donc maintenant complètement derrière nous. Nous ne pouvons maintenant qu'espérer que dame Nature nous laisse en paix de longues années. Cela ne veut pas dire qu'il faut baisser la garde. N'oubliez surtout pas qu'un carrelet solide est un carrelet bien entretenu. A bon entendeur, salut.

Je vous souhaite de belles pêches estivales et de bons moments d'amitié sur vos carrelets

Jean Louis Martin

Siège social : Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques

Adresse postale : 35 rue du phare 17330 Port des Barques

Tél : 05.46.84.85.39

email : president@carrelets-charentais.com

site web : <http://www.carrelets-charentais.com>



200 adhérents ont répondu présent à la convocation du Président Jean Louis Martin pour cette 21 ième assemblée à St Savinien le 16 Mars 2013 à 9h30.

Après avoir accueilli les invités présents et excusé ceux qui absents pour des raisons professionnelles ou électives notre président donne la parole à M. le Maire de St Savinien, Conseiller Général qui heureux de nous accueillir évoque brièvement l'historique de sa cité, jadis port de transbordement des marchandises du fluvial vers la mer dont les vestiges portuaires sont importants ; actuellement l'orientation et la mise en valeur de sa ville est menée sur l'aménagement touristique, en particulier, celui d'anciennes carrières (500 ha) en zone protégée mais dont le principal attrait est d'héberger une espèce rare de chauve-souris.

L'évocation des rives de la Charente dont l'érosion pose problème aux carrelets installés sur son territoire semble aboutir à une solution : si les travaux sont à l'étude avec l'aide du Conseil Général, de la DDTM et la direction des services fluviaux, leurs coûts et l'aspect technique effraient les entreprises qui ne se bousculent pas pour réparer les 500m de berge. Cependant la zone occupée par les carrelets devrait sous peu être sécurisée.

Il nous invite à revenir dans sa ville pour une nouvelle assemblée.

Rapport moral du président :

dans son rapport moral le président Martin évoque les points suivants :

- Présentation de l'étude sur la dangerosité du littoral menée par la DDTM en liaison avec l'association.
- Compte rendu de la commission des emplacements en application de la procédure réglementaire.
- Bilan de la recherche d'une assurance compatible avec nos besoins, 2 compagnies ont offert leur service : la mutuelle de Poitiers, la THELEM.
- Évocation de l'enquête sur l'impact écologique en zone Natura 2000 lors de l'attribution de l'AOT pour le renouvellement des concessions.
- La bonne marche des créations d'associations afin de faciliter les mutations et pour permettre certes une utilisation plus fréquente mais surtout fournir aux services fiscaux un correspondant payeur.
- La volonté pour le classement des carrelets au patrimoine régional est réelle, certes nous voulons

assurer la pérennité de nos installations mais n'étant pas propriétaire du sol cela rend impossible ce classement, il faut donc trouver un autre motif de reconnaissance comme « une appellation » ou « un site pittoresque remarquable ».

soumis au vote de l'assemblée le rapport du président est approuvé à l'unanimité.

Rapport du secrétaire :

suivant le déroulement réglementaire le secrétaire donne lecture du compte rendu de l'AG 2012 dont les principaux points étaient :

- la commémoration de la 20ième année d'existence avec l'historique de l'association, ses dates importantes, mais surtout les femmes et les hommes qui ont contribué à sa constitution, à son évolution et à son ancrage dans le paysage associatif du département.
- Les différents problèmes posés lors de cette assemblée ont servi de fil conducteur pour le travail de cette année. Toutes les solutions ont été étudiées par les membres du conseil d'administration, chaque résultat, chaque démarche ont été publiés dans les différents numéros de « l'écho des estuaires » dont vous avez été destinataires.
- Nous avons participé à différentes réunions organisées par la DDTM ou le Conseil Général et donné notre avis que ce soit pour la dangerosité des sites, l'attribution des emplacements ou pour la gestion de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon.
- De même nous avons répondu aux sollicitations individuelles que ce soit pour la recherche des emplacements, de l'application de la procédure d'inscription, de l'établissement de devis de matériaux ainsi que la recherche d'entreprises de substitutions lorsque certains constructeurs devenaient défaillants.
- Pour la première année nous avons du faire une sorte de soutien psychologique auprès de certaines personnes qui déjà meurtries par les tempêtes et après reconstruction sont menacées d'expulsion par l'administration.

Avant de conclure son rapport, le secrétaire se permet une observation générale sur le « principe de précaution » qui certes est nécessaire, mais il ne faut pas qu'en son nom on recherche à tous prix un responsable quand c'est parfois le laxisme et l'imprévoyance qui sont la cause de sinistres !. Alors



qu'au nord de La Rochelle, en zone de réserve nationale, nous sommes accueillis et reconnus au point que les gestionnaires se proposent d'étendre aux carrelets les résultats de leur étude d'impact afin d'en faciliter la reconstruction ; au sud il semble regrettable que certaines communes prenant pour appui l'excellent travail de la DDTM sur la dangerosité interdisent l'implantation des installations voir même la destruction de celles encore debout, malgré leur permis de construire renouvelé : nos adhérents en sont restés pantois et demandent du soutien.

Nous demandions un classement reconnu de nos installations mais pas comme site Sévésos !

Bilan financier du trésorier :

notre comptabilité vérifiée par M. Hubert laisse apparaître un excédent de trésorerie de 610,35 € pour l'exercice 2012, ce qui porte notre avoir à 5 435,71 €.

Le trésorier fait valoir que la décision d'adresser l'Echo des estuaires à ceux qui ont cessé d'adhérer depuis un an coûte à l'association 400 €.

L'assemblée décide d'arrêter les envois à ceux qui ne sont plus adhérents et de rayer de notre listing ceux qui n'ont pas cotisé depuis deux ans.

Le bilan du trésorier est adopté à l'unanimité.

Election des membres du bureau :

L'assemblée décide de reconduire dans leur fonction MM. BELLOUARD P, CHABAUTY J, CORNUAUD P, LAROCHE G et TURBOT B et d'élire Mme MALZY T comme nouveau membre.

Cotisation :

suivant le vœu de l'Assemblée générale la cotisation est maintenue à 15 €.

La procédure réglementaire étant terminée : le Président donne la parole aux invités :

M.VELLOT (DDTM) se propose de nous présenter l'étude de dangerosité de littoral suite aux deux dernières tempêtes. Partant du principe que le numerus closus de 518 emplacements sera respecté, que beaucoup d'entre eux ne posent pas de problème, il faudra répartir les emplacements critiques suivant les critères de l'étude : types de risques, niveau d'aléas tant sur les enjeux humains que sur les biens privés exposés ainsi que les enjeux publics. Il propose un zonage du littoral dicté par l'étude et de répartir les 14 emplacements critiques sur des zones plus favorables. Pour ces carrelets il n'y aura pas de double peine : le coût du démontage sera pris en charge par l'état, la

recupération des matériaux possible par les propriétaires et la priorité d'attribution leur sera accordée ; les cas litigieux seront étudiés en toute concertation.

Commission d'attribution des emplacements :

Le président rappelle les critères de priorité d'attribution.

- 1) la commune pour réaliser un ponton pédagogique.
- 2) Les déplacés.
- 3) Les associations porteuses d'un projet collectif.
- 4) Les comités d'entreprise.
- 5) Les demandeurs privés.

En observation le président rappelle dans le détail le parcours suivi pour le règlement du problème de mise en sécurité des carrelets fluviaux de Saint Savinien. Depuis la réunion du 15 fev 2012 la situation semble figée. Il propose une intervention rapide pour mettre en œuvre les défenses nécessaires sur le terrain communal.

Questions diverses :

Elles s'orientent vers la qualité des services rendus par les assurances, leur coût respectif et sur la possibilité de communiquer à chaque demandeur l'évolution des risques sur une zone concernée dans le respect des critères de l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt l'assemblée en proposant à tous les participants l'apéritif de l'amitié et à ceux qui ont réservé de rejoindre ensuite la salle du restaurant.

Etude de dangerosité (suite)

La dernière partie de l'étude sur la dangerosité de l'implantation des carrelets pour les secteurs Nord de La Rochelle et la vallée de la Charente nous a été communiquée pour avis et propositions.

L'ensemble des recommandations proposé par cette étude est acceptable, la définition des risques justifiée, seuls quelques emplacements méritent une étude plus poussée, voir une remise en question de la proposition de destruction à long terme qui nous semble non justifiée.

Il a été demandé à la DDTM de prendre en compte certaines demandes ajournées ou refusées avant cette étude qui, elle, ouvre de nouvelles possibilités d'implantations.

Nous attendons les décisions de la DDTM pour intervenir efficacement lors de la prochaine réunion d'attribution.



Observations de poissons migrateurs

A la demande d'un chercheur de l'université de la Rochelle, nous avons accepté de vous communiquer un article concernant l'observation des poissons migrateurs

La Cellule Migrateurs a été créée en 2008 pour la restauration et la sauvegarde des poissons migrateurs (aloses, lamproies, anguille, saumon et truite de mer) localisés sur les bassins versants de la Charente et de la Seudre. Cette Cellule d'animation rassemble l'EPTB Charente, le Groupement des fédérations de pêche de Poitou-Charentes et le CREAA. Ces dernières années, L'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Poitou-Charentes sont les principaux partenaires financiers de la Cellule. Son programme d'action s'articule autour de la restauration de la libre circulation des poissons, la communication et les suivis biologiques.

Les poissons migrateurs doivent obligatoirement réaliser un déplacement entre l'océan et la rivière pour grandir et se reproduire. Les suivis biologiques, indispensables à la bonne compréhension des populations concernent surtout l'anguille (pêches expérimentales en marais, en rivières..), les aloses (grande et feinte) et les lamproies marines. Chaque année, les reproductions d'aloses et de lamproies marines sont dénombrées et leurs migrations sont suivies, notamment en observant leur passage au niveau des obstacles.

Aussi, l'information de première arrivée de ces migrateurs en pertuis est importante pour l'estimation du début de la période de reproduction et la comparaison des reproductions entre les années. C'est pourquoi, la Cellule recherche des observateurs du milieu marin pouvant apporter des informations sur des observations ou des captures de poissons migrateurs, notamment les aloses, lamproies et salmonidés entre janvier et juin.

Informations à recueillir : Dans la mesure du possible :

- Date et lieu de l'observation
- Nom du poisson observé
- Photo du poisson (si possible)
- Nombre d'individus pour chaque espèce par date
- Longueur totale des individus (si possible)
- Type d'engin de pêche utilisé

La recette de tante Yvonne

Rillettes de poisson.

Ingrédients : 1 litre d'eau, sel, ail, bouquet garni, poivre, coriandre, vinaigre (10cl), poisson (truites, saumon), huile d'olive, beurre, ciboulette, aneth.

Faire pocher les poissons dans le court bouillon fait avec tous les ingrédients et en frémissement 10mn, égoutter filtrer le bouillon, enlever les arêtes puis mixer les poissons avec l'ail cuit et un morceau de beurre, ajouter huile d'olive et bouillon jusqu'à épaississement de l'ensemble puis ciboulette et aneth, mettre en terrine à consommer sur toasts peut être stérilisé.

Bon appetit Tante Yvonne

Les rapports-bilan annuel de la Cellule ainsi que des bulletins d'informations sont disponibles à l'adresse :

<http://www.fleuve-charente.net/bibliotheque/poissons-migrateurs/>

Pour suivre les suivis biologiques et l'état des populations de nos poissons migrateurs :

<http://www.migrateurs-charenteseudre.fr>

Contacts :

Eric BUARD :

eric.buard.creaa@orange.fr / 05 46 47 17 71

Audrey POSTIC-PUIVIF :

audrey.postic-puivif@fleuve-charente.net / 05 46 74 00 02

François ALBERT :

albert-fede-poitoucharentes@orange.fr / 05 45 69 40 24

Annonces

Bruno Tudeau (tel : 06 64 70 97 28) cherche un carrelet à acheter.

Monique Lassignardie (tel : 06 83 32 72 20) vend son carrelet N° 17, corniche fort du Chay à Royan.

M. Pontailier (tel : 06 13 66 71 31) vend son carrelet situé au Cadoret à Fouras

Pour toutes ces annonces les personnes intéressées (acheteur et vendeur) prennent contact entre elles. En cas d'accord, elles doivent en référer à la DDTM pour que cette mutation entre dans le cadre règlementaire établi.

(Ndlr : nous rappelons que l'association n'est qu'un intermédiaire concernant ces annonces. Elle ne saurait en aucun cas s'immiscer dans la transaction entre vendeur et acheteur qui reste de leur seul ressort. Mais bien entendu ses actions de conseils restent d'actualité)

